

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2009

M. Laurent GARRIGUES, président du Conseil municipal ouvre la séance à 20h.35.

En préambule, M. GARRIGUES fait part de l'honneur qu'il a d'être président de ce Conseil municipal, honneur partagé par sa famille. Il profite de remercier plus particulièrement son épouse, sans qui il ne lui serait pas possible d'assurer cette fonction. Il tient également à remercier le président sortant pour l'ensemble de son travail.

Il souligne également qu'entre la vie familiale et professionnelle, il n'est pas facile de prévoir du temps pour d'autres tâches, mais il souhaite que les personnes autour de cette table gardent un cap pour accomplir les travaux qui ont été fixés. A nous de conserver, voire entreprendre, innover pour développer ce patrimoine communal magnifique que nos anciens nous ont laissé.

Il souhaite que le travail soit entrepris avec assiduité et aimerait que les efforts soient concentrés pour réaliser ce qui a été formulé, sans se disperser.

Il remercie tous ses collègues pour le travail qui sera réalisé durant cette prochaine année.

Discours salué par les applaudissements des conseillers.

Présents : Madame Monique MEYER, Maire.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.
Monsieur René JEMMELY, adjoint.

Mesdames Nathalie GIRARD, Catherine LUGINBÜHL, Gloria ROSENBERG, Tamara VEDRINE GRANDJEAN et Claire-Lise ZIHLMANN HALDEMANN, Messieurs Luca BONAÏTI, Didier FLECK, Jean-Pierre GAILLARD, Laurent GARRIGUES, Olivier GOY, Philippe ISELLI, Guy REYFER et Samuel VILLARS, conseillères et conseillers municipaux.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2009 ;
- 2) Prestation de serment de Mme Claire-Lise ZIHLMANN HALDEMANN ;
- 3) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 4) Communications de l'Exécutif ;
- 5) Acceptation du legs, par M. Auguste Jean DEPERRAZ à la commune d'Avusy, de la parcelle n° 2899, du cadastre de la commune d'Avusy, d'une contenance de 34703 m² ;
- 6) Demande de naturalisation ;
- 7) Propositions de motions et de résolutions ;
- 8) Rapports des commissions ;
- 9) Nouvelle répartition des membres des commissions ;
- 9) Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal et des commissions ;
- 10) Questions et divers.

Décisions prises durant cette séance du Conseil municipal

- Accepte le legs par M. DEPERRAZ, de la parcelle n° 2899, à l'unanimité.
- Accepte la demande de naturalisation.
- Accepte la motion sur l'aménagement du centre d'Athenaz, à l'unanimité.
- Laisse la commission environnement aller dans le sens proposé pour les fiches environnementales.
- Valide le document « Politique à l'égard des entreprises ».
- Reporte le point sur la répartition des commissions pour la séance du mois de septembre.
- Accepte la composition du groupe de travail pour le site de Forestal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2009

Les conseillers n'ont aucune remarque à formuler.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à ses auteurs.

2. Prestation de serment de Mme Claire-Lise ZIHLMANN HALDEMANN

Afin de faire plus amples connaissances, M. GARRIGUES présente Mme Claire-Lise ZIHLMANN HALDEMANN.

Après ce bref portrait, il lit le texte de la prestation de serment et c'est en levant la main droite que Mme ZIHLMANN HALDEMANN jure fidélité à la constitution.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

- 3.1 M. REYFER annonce qu'il va quitter la commune d'Avusy pour s'installer à la commune de Vernier, dans laquelle son épouse est propriétaire d'une maison. Le déménagement est prévu le 15 juillet prochain.

C'est avec regret qu'il est démissionnaire, de facto, de son poste de conseiller municipal pour la 1^{ère} séance de septembre.

Il tient également à préciser que cette situation était connue du groupe de l'Entente, et elle n'engendrait aucun malaise.

Ce déménagement et les conséquences qui en découlent lui amènent deux réflexions :

- Dans le cadre de l'exercice des droits politiques, il constate une inégalité entre les propriétaires et les locataires, qui ont plus de chance de changer de commune, surtout lorsqu'ils habitent dans des petites communes, ce qui rend leur engagement moins facile.
- L'autre constat et lié à la taille des communes : où sont les limites des communes par rapport à la mobilité actuelle des gens et à l'engagement que l'on peut avoir sur une certaine durée.

Pour conclure, il attire l'attention sur le fait qu'il ira jusqu'au bout de sa tâche.

M. GARRIGUES le remercie pour ses compétences et lui souhaite bonne chance.

4. Communications de l'Exécutif

- 4.1 C'est avec plaisir que Mme MEYER souhaite un bon anniversaire aux deux secrétaires, sous les applaudissements.
- 4.2 Mme le Maire regrette le départ de M. REYFER et le remercie pour la qualité de son travail qui a beaucoup amené.

- 4.3 Une délégation de 5 personnes de Moustiers se joindra à nous, pour célébrer notre Fête nationale. Ils ont été très touchés par notre invitation et se réjouissent beaucoup de venir.

A nous de mettre sur pied un programme digne.

Devant se rendre bientôt dans la région, M. FLECK se propose de faire le porte-parole de la commune.

Mme MEYER le remercie, mais le programme ne pourra être communiqué qu'entre le 15 et 20 juillet prochain.

4.4 Transformation institutionnelle de l'ACG

Les communes sont aujourd'hui représentée selon le mode 1 commune = 1 voix.

Il avait été prévu de transformer ce mode mais les solutions proposées ne plaisaient pas vraiment, la Ville de Genève, obtenant notamment, un nombre de voix trop élevé. Un vote devait avoir lieu le 13 mai dernier et finalement, il a été décidé de demander une nouvelle étude au groupe de travail, afin de trouver un mode plus approprié de la distribution de ces voix.

Mme MEYER n'a malheureusement pas pu assister à la dernière réunion du groupe de travail, mais le consensus trouvé qui remporte la majorité des communes serait un mode avec 1 voix par commune, plus un nombre de voix calculé en fonction du nombre de conseillers municipaux qui siègent dans chaque commune. Cette pondération est plus tolérable, puisqu'elle représente, pour l'ensemble des communes entre :

- 7 et 11 conseillers municipaux = 6,9 % des voix
- 13 et 17 conseillers municipaux = 31,4 % des voix
- 19 et 23 conseillers municipaux = 22,9 % des voix
- 25 et 35 conseillers municipaux = 25,8 % des voix
- Vernier = 4,1 % des voix
- Ville de Genève = 8,9 % des voix

Avec ce système, aucune grande commune ne peut inverser les votes en sa faveur.

La prochaine réunion de l'ACG aura lieu demain 17 juin et il est fort probable que nous ayons à voter sur ce sujet. Au cas où ce mode de fonctionnement ne serait pas accepté, il sera remis sur le métier encore une fois.

4.5 Poste Athenaz

Suite à la demande formulée lors de la dernière séance du Conseil municipal, l'Exécutif a rencontré la direction de la Poste, qui souhaite nous concerter et ne pas fermer un office sans dialoguer.

Pour des raisons économiques, la poste nous propose d'autres manières de fonctionner, telles que :

- Coupler les services postaux avec une entreprise (tearoom, mairie, épicerie, etc.)
- Service à domicile
- Service postal réduit maintenu dans les locaux

L'étude de ce dossier est repoussée à cet été, après avoir revu les différentes possibilités, aussi bien avec la direction de la poste que l'employé de la poste.

M. REYFER demande si une réflexion conjointe aux communes avoisinantes est envisagée ?

Mme le Maire est ouverte à toutes les propositions. Le but n'est pas de maintenir absolument la Poste à Athenaz, mais de trouver une solution qui convienne à la majorité des utilisateurs.

M. FLECK demande quels sont les statuts de la Poste envers les locaux occupés.

Mme MEYER : la Poste est locataire.

Mme VEDRINE GRANDJEAN relève que la Poste ne peut pas fermer du jour au lendemain. Elle doit d'abord réduire progressivement les temps d'ouverture.

M. Pierrot TERRIER relève que la diminution des horaires fait partie des propositions.

Mme MEYER pense que nous pouvons agir par rapport aux locaux, mais pas en matière de personnel.

Mme VEDRINE GRANDJEAN dit qu'elle pourrait être d'accord avec la fermeture du bureau à Athenaz s'il ne fonctionnait pas, ce qui n'est pas le cas. Par contre, si la direction de la Poste décide de réduire le temps d'ouverture, il est bien clair que la rentabilité ne sera plus la même, et la direction arrivera à ses fins.

M. GOY demande si, en cas de combinaison avec une autre entreprise, les mêmes prestations pourront être fournies ?

Mme le Maire : Non, mais elles seront plus étendues qu'avec un service à domicile.

M. GOY : Pouvons-nous émettre certains souhaits ?

Mme MEYER : Oui, mais la rentabilité reste le maître mot. La Poste est une entreprise comme une autre et peut très bien décider de rendre le service public à son strict minimum. Elle seule décide du service qu'elle veut donner.

4.6 Fête de la musique

Vendredi 19 juin prochain, à proximité du Château. Il faut 3 personnes pour aider à préparer. Rendez-vous à 19h.30 sur place.

Mmes GIRARD et VEDRINE GRANDJEAN et M. JEMMELY

Samedi 20 juin, tous les conseillers sont les bienvenus pour aider à préparer la fête, dans les jardins d'Athenaz à 10h.00

4.7 Sortie des aînés : le jeudi 25.06.09 : Mme VEDRINE GRANDJEAN suivra avec sa voiture personnelle. M. VILLARS sera également de la partie.

4.8 Promotions scolaires

Le 27.06.09 : Tout le monde à 10h.00 au CCA pour la mise en place. (M. GAILLARD : excusé).

15h.45 : Rendez-vous devant la Poste pour la formation du cortège.

16h.00 : Départ du cortège.

4.9 Année du Cirque

Nous n'avons toujours pas de nouvelles, mais nous avançons de notre côté.

Merci de réserver d'ores et déjà le dimanche 28 mars 2010 dès 17h.00 au centre communal d'Avusy où nous recevrons un groupe de musiciens à cette occasion.

4.10 Sécurité routière

Après avoir revu la question en commission travaux, nous avons fait savoir au département concerné que nous maintenons notre position quant aux marquages prévus à Athenaz.

Il faut également savoir que la DGM est revenue en arrière pour les potelets qu'elle avait demandés : elle ne les veut plus.

C'est une bonne chose, le résultat sera plus esthétique et moins onéreux.

4.11 La Laire

Pour le chemin pédestre menant au pont de Veigy qui s'est effondré lors d'un précédent orage, l'Etat prendra en charge une partie des frais.

4.12 Panneaux du CCA : la réfection du toit est terminée.

5. **Acceptation du legs, par M. Auguste Jean DEPERRAZ à la commune d'Avusy, de la parcelle n° 2899, du cadastre de la commune d'Avusy, d'une contenance de 34703 m²**

M. GARRIGUES lit le projet de délibération.

Avant de passer au vote, Mme GIRARD demande si nous avons une idée du montant des frais y relatifs ?

M. TERRIER répond qu'en principe, il n'y a pas de frais de succession pour les legs, et que les honoraires et autres frais possibles, seraient en principe pris en charge par les héritiers légaux.

Toutefois, n'étant pas à l'abri d'une surprise, nous avons préféré garder les points 2 et 3 de la présente délibération.

Les conseillers n'ayant plus de questions, M. GARRIGUES passe au vote, et c'est à l'unanimité (12 voix), que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'accepter ce legs avec reconnaissance à Monsieur DEPERRAZ.
2. De prendre en charge les honoraires de notaires et les droits d'enregistrement et d'émolument du Registre Foncier.
3. De financer cette opération au moyen des fonds propres de la commune et de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.
4. De charger Madame la Conservatrice du Registre Foncier d'enregistrer cette mutation.
5. De désigner Madame le Maire pour la signature de ces actes.

6. **Demande de naturalisation**

M. GARRIGUES demande le huis clos et les auditeurs se retirent.

Le huis clos est levé les auditeurs peuvent rejoindre la séance.

7. **Propositions de motions et de résolutions**

Suite à la décision prise lors de la dernière séance du Conseil municipal, le groupe de l'Entente a reformulé la présentation de la motion relative à l'aménagement des terrains Portier à Athenaz en l'élargissant aux autres groupes siégeant autour de la table, et les conseillers sont d'accord pour entrer en matière.

M. GARRIGUES lit le texte de cette nouvelle version, et c'est à l'unanimité (12 voix), que le Conseil municipal invite l'Exécutif à

- Se pencher sur l'amélioration futur du centre du village d'Athenaz, en vue d'assurer une réalisation à la fois intergénérationnelle, multifonctionnelle, ouverte et à haute qualité environnementale, favorisant la qualité de vie, l'esprit du village et l'activité économique ;

- Organiser un concours d'aménagement, sur la base d'un cahier des charges défini par les autorités communales ;
- Prévoir au budget les crédits nécessaires dès 2010.

8. Rapports des commissions

8.1 Commission sociale et scolaire

La commission a été annulée et reportée au mois de juillet.

Toutefois, pour la ligne du Pédibus d'Athenaz, elle sera opérationnelle à la rentrée de septembre.

En ce qui concerne le Vélobus de Sézegnin, pas de nouvelles de la personne qui s'était proposée.

8.2 Commission environnement

Verger hautes tiges : les informations parviendront pour la séance du mois de septembre.

La commission a également finalisé la promenade du 20 juin prochain.

En ce qui concerne les fiches environnementales, la commission a décidé de contacter M. von ARX pour savoir où en est l'Etat et ce qu'il attend des communes.

Les conseillers sont d'accord pour que la commission poursuive ses travaux, selon ce qui a été présenté ce soir.

8.3 Commission économie et agriculture

La commission a eu un nouvel échange à la suite de la rencontre avec Mme BOUSSINA.

Elle a également discuté du document « Politique à l'égard des entreprises » et défini les modalités pour l'approche des entreprises, et plus particulièrement sur l'organisation d'une soirée à leur intention.

La commission a également travaillé sur la conception future à l'égard des entreprises et les moyens dont elle dispose.

Les points à retenir sont :

- S'occuper en priorité des entreprises existantes
- Etre à l'écoute et désigner un interlocuteur
- Toujours répondre
- Toujours informer même de manière différée, même si les questions ne concernent pas directement la commune, voire relayer l'entreprise auprès des services en charge

La commission va préparer une lettre invitant toutes les entreprises le lundi 7 septembre à 18h.30 à la salle communale de Sézegnin, réunion suivie d'un apéritif. L'invitation sera munie d'un coupon-réponse, laissant de la place pour les remarques et les questions que les entreprises pourraient avoir.

La participation de l'Exécutif est souhaitée, ainsi que celle des membres de la commission. Les autres conseillers sont évidemment les bienvenus.

Dans l'intervalle, les membres de la commission demande au Conseil municipal de bien vouloir valider le document « Politique à l'égard des entreprises » qui servira de base pour l'approche et les entretiens avec les entreprises installées sur notre territoire.

M. GOY : ne faudrait-il pas mentionner dans ce document, un point sur la promotion des nouvelles entreprises des personnes qui habitent sur la commune ?

M. FLECK ne voit pas d'inconvénients à stipuler ce point.

Mme VEDRINE GRANDJEAN se demande bien ce qu'on peut leur offrir de plus qu'aux autres ?

Mme le Maire dit qu'au cas où la zone artisanale voyait le jour, il est clair que ce sont les entreprises installées sur le territoire communal qui seraient prioritaires, idem si des locaux communaux se libèrent, dans la même optique que pour les appartements communaux.

M. REYFER dit qu'il faut d'abord voir comment les entreprises « reçoivent » ce document, qui n'est pas du tout figé dans cette forme-là.

Les conseillers n'ont plus de remarques.

C'est à l'unanimité qu'ils acceptent le sens profond du document « Politique à l'égard des entreprises ».

M. FLECK fait remarquer que les sujets de cette « charte » concernent pratiquement toutes les commissions.

8.4 Commission finances

La commission ne s'est pas réunie. Par contre, suite à l'article paru hier dans la Tribune de Genève, et ce qui se profile pour notre commune, la décision qui avait été prise de ne pas baisser l'impôt communal est une sage décision.

M. BONAÏTI aimerait obtenir un budget suffisamment tôt pour pouvoir l'étudier le plus vite possible, au vue des grosses modifications qui vont arriver.

M. REYFER souligne qu'il y aura probablement deux modifications : la première étant due à la situation économique et la deuxième concerne la diminution de la perception des impôts pour les personnes physiques.

8.5 Commission aménagement / travaux

Sécurité routière : La discussion s'est principalement axée sur le préavis négatif donné pour Athenaz par la CMNS. Les membres de la commission ont décidé de représenter le projet en l'état, éventuellement moins de striage et moins large.

Ont également décidé de continuer les discussions avec TRAFITEC sur l'impact que pourrait apporter le marquage de zones à 30-40 km.. Voir ce qui est possible.

Aménagement CCA : Pas évident de trouver des pavés jaunes pour l'écusson d'Avusy. La forme des poteaux, qui n'est pas standard, n'est pas évidente non plus. Les devis sont en attente.

Terminus du bus : Une pétition contre le nouvel emplacement du terminus est parvenue à la Mairie. Il semblerait que les TPG ont prévu un autre trajet et le terminus ne serait donc plus du tout à cet endroit, à voir ...

Mme MEYER a reçu les TPG pour leur demander des informations supplémentaires et leur faire part des remarques au sujet de ce nouveau tracé, qui n'est pas le même que celui que nous avons prévu ! Il faut savoir qu'ils voulaient faire passer le bus par le Creux-du-Loup, et prévoir le terminus à la route de Grenand, à Athenaz, mais sans boucle ! Le Creux-du-Loup n'est pas du tout prévu pour le passage de poids lourds, que l'hiver cette route est dangereuse, sans compter qu'Avusy ne serait plus desservi correctement.

A l'issu de ce rendez-vous, il ressort que le tournus reste le même, seul le sens de rotation pourrait être modifié, ce qui ne va pas changer le monde !

M. FLECK demande si Mme MEYER a déjà eu des contacts avec M. PLOJOUX, collègue de commune et membre du Conseil d'administration des TPG ?

Mme le Maire ne pense pas que le Conseil d'administration des TPG soit là pour savoir dans quel sens va tourner le bus L. Il s'occupe uniquement de la gestion d'entreprise.

M. FLECK se demande si quelque chose ne serait pas envisageable du côté de M. CRAMER étant donné qu'il administre de tutelle les TPG et qu'il pousse à ne pas se déplacer en voiture.

Mme MEYER n'est pas contre, mais en l'occurrence, le souci était de savoir si les mesures envisagées par les TPG étaient cohérentes avec nos mesures de sécurité routière et correspondaient avec ce qui allait être fait en 2011 – 2014.

M. VILLARS demande si le Maire de Laconnex ne pourrait pas servir de relais étant plus proche de la ligne L et de la problématique de La Champagne ?

Mme MEYER : Pourquoi pas, il siège aussi au Conseil d'administration des TPG.

Mme VEDRINE GRANDJEAN aimerait savoir quels sont les motifs invoqués sur la pétition ?

Mme le Maire : Pas devant ma villa... C'est le terminus et le bus reste stationné 20 minutes.

Avant de conclure ce point, Mme MEYER rappelle que si le terminus avait été proposé à cet endroit, c'est uniquement pour répondre au besoin de la population qui se densifie dans cette périphérie, et surtout pour se rapprocher des usagers de Champlong.

9. Nouvelle répartition des membres des commissions

Le poste de la présidence de la commission sociale est vacant depuis le départ de Mlle BONDI et nous arrivons également en mi-législature. M. GARRIGUES propose donc d'élire la ou le nouveau président de cette commission, ainsi qu'un nouveau membre.

Au nom du groupe de l'Entente, et au vue de son départ proche, M. REYFER pense qu'il n'est pas opportun de traiter de ce point aujourd'hui et qu'il devrait être reporté à la séance du Conseil municipal du mois de septembre et continuer jusqu'à là avec la commission provisoire mise en place.

Mme GIRARD apprend avec regret le départ de M. REYFER et il est vrai que ça change la donne. Toutefois, elle pense que Mme LUGINBÜHL assume pleinement cette tâche et qu'elle fait du bon travail. C'est pourquoi, elle ne comprend pas pourquoi le Conseil municipal ne pourrait pas entériner tout de suite sa fonction de présidente de la commission sociale !?

M. REYFER dit que suite à son départ, la répartition dans les différentes commissions va peut-être changer complètement et la présidence aussi.

Mme VEDRINE GRANDJEAN relève que cela fait maintenant 2 ans que Mme LUGINBÜHL fait partie de la commission sociale, sans compter qu'elle en assume la présidence depuis un moment maintenant. Elle connaît parfaitement les sujets. Les projets de la commission sont costauds et pour elle, il est logique que cela soit Mme LUGINBÜHL qui soit en charge de cette commission.

Mme MEYER : il ne s'agit pas de dire si Mme LUGINBÜHL sera présidente ou non de la commission sociale, mais il s'agit tout simplement de laisser du temps au groupe de l'Entente pour se retourner pour réfléchir, vu la situation. Elle tient aussi à rappeler qu'en début de législature, aucun groupe ne voulait assumer la tâche de président de commission... Le travail de Mme LUGINBÜHL n'est de loin pas remis en cause, mais le délai de réflexion demandé est justifié, et les autres groupes pourraient l'accepter, par politesse.

Mme GIRARD ne veut rien revendiquer, son groupe trouvait normal et logique que Mme LUGINBÜHL obtienne ce poste. Elle comprend tout à fait que l'Entente souhaite du temps pour réfléchir.

Mme VEDRINE GRANDJEAN dit que l'Entente a eu assez de temps pour réfléchir depuis le départ de Mlle BONDI et relève que Mme LUGINBÜHL s'investit depuis pas mal de temps.

M. GAILLARD attire l'attention sur le fait que ce n'est plus le départ de Mlle BONDI qui pose problème, mais celui de M. REYFER !

M. REYFER ajoute qu'il ne s'agit pas d'un problème de présidence, mais de la constitution de l'ensemble des commissions.

Mme ROSENBERG relève aussi que comme mentionné dans le règlement du Conseil municipal, nous aurions aussi la possibilité de changer les présidents des commissions, étant arrivé à mi-législature.

Mme LUGINBÜHL n'a pas vraiment eu l'occasion d'en parler, mais elle a dit à l'Entente qu'elle reprendrait sans problème la présidence de cette commission. Elle tient toutefois à préciser qu'elle n'a pas suffisamment d'expérience par rapport à tous les changements qui interviennent en ce moment et qui l'ont surprises.

Les conseillers n'ayant plus à rien à ajouter, M. GARRIGUES demande qui est pour repousser ce point à la séance du mois de septembre ?

7 pour / 5 abstentions (Mmes LUGINBÜHL, ROSENBERG, VEDRINE GRANDJEAN, MM. FLECK et ISELI)

10. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal et des commissions

Séances du Conseil municipal

- Mardi 08.09.09 à 20h.30
- Mardi 13.10.09 à 20h.30
- Mardi 10.11.09 à 18h.30 budget + repas (Mme Girard : absente)
- Mardi 08.12.09 à 20h.30
- Mardi 01.09.09 à définir En réserve pour les bât. (Mme Védrine Grandjean : absente)

Séances des commissions

- Lundi 29.06.09 à 20h.30 commission sociale & scol. CCA
- Mardi 28.07.09 à 18h.30 commission aménagement CCA
- Lundi 24.08.09 à 20h.00 commission éco & agri Mairie

11. Questions et divers

11.1 M. BONAITI remercie M. GARRIGUES pour la verrée de dimanche passé lors du concours de pêche.

11.2 Mme LUGINBÜHL remercie M. REYFER pour le travail qu'il a accompli et les propositions qu'il a faites au sein de la commission sociale notamment.

11.3 M. FLECK tient également à remercier l'Entente pour sa démarche envers la motion.

11.4 M. FLECK ne sera pas présent à la sortie du 25 juin prochain et prie de bien vouloir l'excuser.

11.5 M. FLECK demande ce qu'il en est suite à la discussion sur le préavis à Forestal ?

Lors de cette séance d'informations, qu'elle a souhaité avant l'été afin que tous puisse s'en imprégner, Mme MEYER avait proposé de former un groupe de travail. Il serait formé d'un représentant de chaque groupe, d'une personne de l'Etat, d'une personne de la FTI et d'un membre de l'Exécutif. Cette composition permettrait de travailler en bonne efficacité, car tout doit être exploité. C'est à nous aussi de fixer les délais, les échéances ainsi que le contenu.

M. REYFER pense qu'il serait pertinent d'associer l'Aménagement du territoire et éventuellement une association telle que Nature ou Pro Natura qui aurait une vision différente de la nôtre.

La composition proposée par Mme le Maire est validée par le Conseil municipal...

- 11.6 M. REYFER : La visite automnale aux Raclerets est fixée au 28 août prochain à 19h.00. Une grillade est prévue après la visite. Conseil, Exécutifs et secrétaires sont conviés à cette sortie.
- 11.7 Mme GIRARD souhaite la bienvenue à Mme ZIHLMANN HALDEMANN. Elle regrette le départ de M. REYFER.
- 11.8 A son tour, Mme MEYER remercie M. FLECK d'avoir présidé les séances du Conseil municipal pendant une année et souhaite la bienvenue à M. GARRIGUES.

Elle souhaite la bienvenue à Mme ZIHLMANN HALDEMANN.

Avant de lever cette séance, M. GARRIGUES tient encore à souhaiter un bon anniversaire à M. TERRIER et Mme STADLER et leur offre à chacun cadeau.

La séance est levée à 22h.10.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :